



2 Éditorial Présence du patrimoine Pauline Nerfin, Lionel Spicher

Saint-Pie-X,
un sanctuaire menacé

Des nouvelles du MAH?
Daniel Rinaldi

3 Du patrimoine à la culture du bâti ou ce que les mots veulent dire Bernard Zumthor



4 Rénovation de la Neptune Claire Delaloye Morgado



4 Le « Groupe sensibilisation » à la villa Patumbah Dominique Baud

Questions à la conservatrice des monuments et des sites

Babina Chaillot Calame a longtemps été membre du comité de Patrimoine suisse Genève, elle en a été la vice-présidente de 2015 à 2019. Rencontre.

Depuis votre nomination en tant que conservatrice cantonale des monuments, votre regard sur le patrimoine a-t-il évolué? Quel bilan tirez-vous après bientôt deux ans à ce poste en regard des enjeux de la sauvegarde du patrimoine bâti, notamment ceux soulevés par la Cour des comptes dans son rapport 2019?

– Mon regard sur le patrimoine n'a pas changé, c'est ma compréhension des moyens pour le préserver qui a évolué. Par exemple, le réflexe «y-a-qu'à» ne fonctionne plus! Blague mise à part, il faut être à l'intérieur de l'administration pour comprendre la complexité des rouages, les répercussions de chaque décision à tous les niveaux et se rendre à l'évidence que toute procédure prend nécessairement du temps. Dans le fond, je suis assez contente d'être arrivée en fin d'audit de la Cour des comptes, même si l'atterrissage a été rude. À nouvelle équipe, renouveau de la vision de mise en œuvre de la protection du patrimoine. Ses conclusions nous ont permis, à Pierre Alain Girard, directeur général de l'OPS¹, et moi-même, de confirmer que nous partagions les mêmes valeurs et cela nous a donné un élan positif. Il était impératif que l'OPS sorte de son isolement; nous nous sommes appuyés sur ce rapport pour ouvrir les portes des autres offices et porter le message que la protection du patrimoine doit être soutenue par l'ensemble des acteurs du territoire.

La Cour des comptes a recommandé à l'Office du patrimoine et des sites de se concentrer, par manque de ressources humaines, sur les bâtiments déjà protégés et ceux en passe de l'être. Qu'en est-il des bâtiments qui ne sont pas au bénéfice d'une mesure de protection, mais dont le Recensement architectural du canton (RAC) en cours relève une valeur patrimoniale dite «exceptionnelle» ou «intéressante»?

– C'est une vision un peu réductrice de ce rapport. Il nous a surtout été demandé de mettre le patrimoine en amont des procédures, et c'est là le message essentiel. Ceci dit, en effet, même si plusieurs postes ont été créés et le seront encore, le développement du canton est tel que nous n'aurons jamais assez de force pour tout contrôler, c'est pour cela que l'audit nous demande de fixer des priorités. Le traitement des bâtiments recensés en est une. Concrètement, les bâtiments en valeur «exceptionnelle» sont toujours suivis par l'OPS, que ce soit en cas de travaux ou de démolition, alors que ceux en valeur «intéressante» ne seront plus traités qu'en cas de démolition. Il faut relativiser cette pratique administrative, car les autres mesures de protection continuent à jouer leur rôle de garde-fou: zones 4B protégées et de développement, plans de sites, ensembles XIX^e et début XX^e, etc. L'inquiétude peut être plus grande sur les zones suburbaines, notamment les ensembles de villas fin XIX^e-début XX^e siècle. C'est pour cela que nous travaillons avec



Louis Calame

Babina Chaillot Calame

l'Office de l'urbanisme à un projet de superposition de «zones à valeur patrimoniale» issues du recensement qui prendront en compte des ensembles bâtis. L'idée est de sortir de la protection des maisons au cas par cas afin d'avoir une vision d'aménagement plus large, ça sera une des missions de notre nouvelle déléguée patrimoine-territoire, l'architecte Isabelle Claden.

La croissance urbaine, découlant du Plan directeur cantonal, est un important sujet à controverse, notamment par le fait que l'État doit réaliser un programme ambitieux en matière de logements. À Genève les surfaces à bâtir sont réduites, or le Conseil fédéral demande de limiter notre emprise sur la zone agricole et les espaces naturels, et préconise d'«urbaniser à l'intérieur des surfaces constructibles». Comment l'État entend-il gérer cette contradiction, ce rapport entre densité et patrimoine?

– Une des clés est sans doute de ne plus considérer densité et patrimoine comme fondamentalement contradictoires. L'histoire de Genève a montré qu'il avait été possible de densifier sans pour autant se défaire de tout son patrimoine. Donner plus de poids au patrimoine dans les pesées d'intérêts, penser les marqueurs du territoire comme éléments fédérateurs de projet sont à mon sens des pistes de pacification. L'ère de la *tabula rasa* est révolue. Il faut maintenant travailler dans la dentelle, dans les projets d'insertion de qualité, de reconversion, de valorisation de l'existant. On est souvent surpris de voir que le maintien d'un bâtiment ou d'un élément patrimonial ne met pas en péril un projet de densification, au plus il le réduit, mais surtout il engendre des projets plus créatifs et de meilleure qualité. Le prix Pritzker 2021 décerné au bureau Lacaton & Vassal ne dit pas autre chose!

Plusieurs projets de PLQ ont démontré la difficulté à maintenir des situations

patrimoniales, alors qu'il aurait été possible de «faire avec» (par exemple la maison du Jeu de l'Arc aux Allières). Est-ce à dire qu'il existe une réelle difficulté à établir une pensée plus transversale entre les disciplines du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme?

– Dans la perspective d'un processus de transition écologique, la pensée transversale devient incontournable et toutes ces disciplines doivent partager les mêmes valeurs: la conservation du patrimoine doit faire valoir un atout déterminant, la durabilité; les architectes devront construire de façon plus économe, les ingénieurs être moins consommateurs d'énergie grise, les urbanistes lutter contre les îlots de chaleur, l'imperméabilisation des sols... Je crois beaucoup à la transversalité et c'est tout le sens de ce nouveau poste entre l'OU² et l'OPS que j'ai évoqué tout à l'heure. Nos échanges avec l'OCEN³ pour trouver des compromis patrimoine/énergie ou avec l'OCAN⁴ pour défendre ensemble la qualité du paysage vont dans le même sens. C'est un véritable changement de culture, ça va donc prendre du temps, mais pas trop, parce que le changement climatique ne nous attend pas!

Dans votre communiqué de presse du 18 juin 2019, vous aviez à cœur «d'intégrer le patrimoine comme élément fédérateur des projets de développement», quels sont les outils à votre disposition pour permettre ce changement au sein de l'administration, avez-vous des exemples en projet dans ce sens?

– Plusieurs projets avec différents partenaires sont en gestation, et c'est le résultat d'un vrai travail d'équipe que je profite de saluer. Je peux évoquer celui du tracé du tram Nations-Grand-Saconnex où la préservation d'éléments de patrimoine bâti et naturel aura permis de faire évoluer le projet de manière très positive; des concertations avec la commune de Lancy dans le but partagé de maîtriser l'évolution du plateau de Saint-Georges; des échanges avec les équipes de la Voie verte et du développement de la ZDAM⁵ pour une meilleure intégration des usages liés au patrimoine bâti; des interactions renforcées avec le PAV qui vont permettre de préserver les anciennes usines Parker et Gallay, ainsi que la préservation du secteur Ternier dans le périmètre du PLQ Acacias 1. Avec l'avancement du RAC, qui sera terminé en 2023, les éléments qui doivent contribuer à l'élaboration des projets sont posés et c'est pour nous un signal fort, même si je ne doute pas qu'il y aura encore des arbitrages.

Propos recueillis par la rédaction
suite en page 3

¹ OPS: Office du patrimoine et des sites, DT.

² OU: Office de l'urbanisme, DT.

³ OCEN: Office cantonal de l'énergie, DT.

⁴ OCAN: Office cantonal de l'agriculture et de la nature, DT.

⁵ ZDAM: Zone de développement et d'activité de Meyrin.



Présence du patrimoine

Dans cette nouvelle édition printanière d'*Alerte*, plusieurs auteurs mettent les points sur les « i ». Bernard Zumthor interroge à juste titre le sens de la traduction de la nouvelle expression à la mode, « Culture du bâti », en pointant bien les risques de quiproquos qu'entraîne une traduction approximative. Quant à Daniel Rinaldi, il revient sur ce qui fut l'une des plus belles victoires de notre association et ce qui est encore l'un de nos gros dossiers : le Musée d'art et d'histoire. Cinq ans après le référendum, il demande à raison : « où en est-on ? »

Dans ce numéro, il sera également question de la prochaine démolition-transformation de l'église Saint-Pie X sise au Bouchet ainsi que de l'avancement des rénovations de la barque latine préférée de la population genevoise, la Neptune.

Surtout, une interview de notre ancienne vice-présidente Babina Chaillet Calame, devenue il y a bientôt deux ans conservatrice cantonale des monuments, offrira aux lectrices et lecteurs d'*Alerte* un état des lieux sur ce qui se passe actuellement en termes de protection du patrimoine, et les priorités que s'est fixé l'Office du patrimoine et des sites.

Dans ces temps difficiles de pandémie, nous souffrons de ne pouvoir nous réunir autrement que par visio-conférence. Nous espérons vivement que notre prochaine assemblée générale se déroulera en présentiel. Pour cette raison, nous avons décidé de la décaler au mois d'octobre. On se réjouit de vous y voir en grand nombre !

Pauline Nerfin, Lionel Spicher
Coprésidence de Patrimoine suisse Genève



Musée d'art et d'histoire, projet de Marc Camoletti paru dans *La Patrie suisse*, n° 354, avril 1907.

Des nouvelles du MAH ?

Le groupe de travail de Patrimoine suisse Genève consacré au suivi du Musée d'art et d'histoire, le « GT-MAH », se réunit régulièrement depuis l'acceptation en 2016, par le peuple, du référendum contre le projet Nouvel.

Au fil des mois et des années nous avons suivi l'avancement des réflexions sur l'avenir du MAH en essayant de contribuer à stimuler les autorités par nos réflexions¹. Cinq ans après le scrutin, le bilan n'est guère positif : deux années perdues pour un rapport d'experts très coûteux, une année perdue pour nommer un nouveau directeur après le rapport des experts qui ne sera, selon toute vraisemblance, pas utilisé, ce qui n'est probablement pas un mal en soi vu les vives critiques qu'il avait suscitées. Toutefois, depuis deux ans, un bureau mandaté par la Ville de Genève est chargé d'organiser le programme du concours d'architecture en vue de la restauration et l'extension du MAH. On compte déjà un an de retard sur le planning prévu avec une excuse toute relative liée à la pandémie...

Pendant ce temps, notre groupe a noué des liens étroits avec la Société des amis du MAH (SAMAH) en la personne de sa nouvelle présidente, Andrea Hoffman, qui participe régulièrement à nos réunions. Nos vues d'ensemble sont en parfaite harmonie et nos échanges fructueux.

Notre association déplore le manque de volonté des autorités exécutives de la Ville de Genève, pour un projet devant répondre à la votation de 2016. Presque cinq années se sont écoulées sans que l'on soit rassuré sur une perspective réaliste de mise en œuvre. Les deux conseillers administratifs, Frédérique Perler et Sami Kanaan, ne semblent que peu investis dans ce projet, laissant leurs directeurs et directrices mener la barque. Avec quelles orientations et instructions ?

Notre groupe a transmis par écrit à la Ville de Genève un ensemble de remarques relatives à ce que l'on peut qualifier de débordements volumétriques et programmatiques dans le projet de programme qui sera soumis aux architectes, futurs candidats au concours. Bien que nos préoccupations soient surtout centrées sur le bâtiment et ses extensions, nous nous sommes inquiétés de certaines affectations énumérées pêle-mêle apparemment sans vision globale.

Le point positif est que le nouveau directeur, Marc-Olivier Wahler, que nous n'avons à ce jour pas encore eu la chance de rencontrer, semble attaché aux qualités du bâtiment de Camoletti, dont il a indiqué à plusieurs interlocuteurs vouloir rétablir l'essence architecturale originelle.

Contribution et critères au programme du concours

Nous n'avons pas pour mission d'exprimer nos attentes en matière de muséographie du futur MAH mais, celle-ci devant entrer en cohérence avec l'ancienne et la nouvelle architecture, nous avons décidé de formuler une série de critères, importants à nos yeux, pour informer les futurs architectes voulant concourir pour ce projet et les inviter à éviter un délire architectural, gestuel et urbanistique.

Le critère dominant et manifeste est, pour nous, la notion d'« économie de moyens ». La restauration du bâtiment passera par des interventions codifiées et qui seront surveillées par les services de l'État. Concernant les interventions d'agrandissement des surfaces et des volumes, nous insistons sur la prise en compte de propositions qui n'obligeront pas de lourds travaux coûteux en sous-sol, voire dévastateurs sur le bâtiment existant ou par l'impact des extensions sur les périmètres contigus, tant sur la butte de l'Observatoire que sur les bâtiments de l'ancienne école primaire des Casemates et l'ancienne École des Beaux-Arts.

Nos principaux critères sont les suivants :

- modestie de l'intervention,
- restauration dans les règles de l'art du bâtiment historique,
- respect de la façade monumentale du bâtiment Camoletti et de son rapport hiérarchique au quartier,
- bonne utilisation du gain de place obtenu par l'annexion de l'ancienne École des Beaux-Arts,
- intégration et adéquation avec l'échelle du quartier,
- pas de dépassement des gabarits,
- dialogue des bâtiments avec le paysage urbain proche et lointain,
- île au musée = îlot de fraîcheur,
- maximum de pleine terre,
- rapport sans « concurrence » entre l'existant et l'extension.

La formulation du programme du concours et les critères de jugement qui seront annoncés aux candidats doivent être clairement formulés et présentés comme incontournables. Les membres du jury, dont nous ferons partie, devront respecter ces critères afin d'éliminer les projets plus attachés au geste architectural qu'à cette notion d'économie de moyens.

Nous avons déjà transmis des remarques allant dans ce sens, mais au vu du type de dialogue qui existe aujourd'hui entre les autorités et les groupes consultés nous serons plus offensifs dorénavant sur le contenu et sur l'avancement du dossier. Nous aurions souhaité être pleinement partenaires (avec d'autres groupes comme la SAMAH), mais nous ne sommes consultés qu'au gré d'un planning maintes fois reporté sous divers prétextes. Les perspectives d'aboutissement du projet s'éloignent de jour en jour faute de volonté politique, peut-être par manque d'intérêt, voire par manque de courage.

Nous resterons très attentifs et présents dans le suivi de ce dossier.

Daniel Rinaldi
Responsable du GT-MAH

¹ Voir notamment *Demain le Musée d'art et d'histoire, synthèses et propositions*, cahier réalisé par le groupe de travail, éditions Patrimoine suisse Genève, 2017.

Saint-Pie-X, un sanctuaire menacé

Au carrefour du Bouchet à Châtelaine, un élégant campanile s'élève tel « un élan de béton qui monte haut vers le ciel »¹ et signale l'emplacement d'un lieu de culte. Il s'agit de l'église et du centre paroissial Saint-Pie-X, bâtis entre 1964 et 1966 par les architectes André Bordigoni et Albert Cingria, tous deux reconnus pour leur expérience en architecture religieuse catholique et pour leurs liens de proximité avec le Groupe de Saint-Luc².

Rappelant les formes de l'église Sainte-Clotilde à la Jonction, Saint-Pie-X s'affirme par son parti pris résolument moderne : un volume bas dont la composition dynamique est marquée par la diagonale et l'oblique. Il est conçu intégralement en béton armé, et percé de façades rideaux constituées à l'origine par des verres à caractère industriel. À l'intérieur, le sanctuaire est dessiné selon un plan carré. La nef est tracée sur un axe diagonal reliant le narthex au chœur, et abritant un riche mobilier cultuel sculpté par l'artiste Dolores Blasco en 1971. Cette disposition permet à l'assemblée des fidèles de se réunir autour de l'autel, et témoigne ainsi du renouveau liturgique promulgué par le Concile Vatican II.

Les qualités historiques et architecturales de l'église Saint-Pie-X sont manifestes, comme le confirme la valeur patrimoniale « intéressante » attribuée par le Recensement patrimonial architectural, mené par l'Office du patrimoine et des sites du canton. Pourtant, une demande de démolition a été récemment déposée par l'Église catholique romaine, afin de permettre la reconstruction d'un nouveau bâtiment regroupant une église, un centre paroissial et des immeubles de logements d'une hauteur d'environ 27 m. Seul le clocher serait épargné et le mobilier liturgique conservé.

Étant donnés la portion de terrain disponible au sud de la parcelle et le bon état de conservation de l'édifice, on peut regretter qu'une démolition complète soit envisagée, au lieu d'une préservation-restauration de l'église intégrée au projet architectural.

Cela aurait été sans doute moins rentable, mais en tout cas plus respectueux du patrimoine architectural genevois !

La rédaction



L'église et son clocher vus depuis le chemin du Coin-de-Terre.

¹ Albin Hamel, *Les nouvelles églises catholiques de Genève*, Genève, Commission de Liturgie, 1968.

² Mouvement artistique fondé en 1919 par Alexandre Cingria (1879-1945), œuvrant pour un renouveau de l'art sacré en Suisse romande dans la période de l'entre-deux-guerres.



Questions à la conservatrice des monuments et des sites

suite de la première page

Notre association a souvent mis en évidence l'absence d'une politique de classement à l'égard de bâtiments remarquables, notamment du XX^e siècle. Alors que le RAC nous donne l'opportunité de mettre à l'inventaire un certain nombre de « bâtiments exceptionnels », est-ce qu'une politique publique pourrait instaurer une vision plus proactive de sauvegarde du patrimoine bâti, en particulier dans les projets d'urbanisation ?

– En dépit de ce que croient les associations, les mesures de mise sous protection avancent, certes trop lentement, mais tout de même. Entre une douzaine et une quinzaine par année, avec une majorité de mises à l'inventaire, même en 2020, en pleine période de crise sanitaire. Les chiffres montrent qu'on a atteint un très bon équilibre entre patrimoine XX^e et patrimoine plus ancien. Ce ne sont pas tant les mesures de mise sous protection qui prennent du temps, ce sont surtout les oppositions des propriétaires qui paralysent le système ! Pour bon nombre d'entre eux, la valeur patrimoniale ne fait pas le poids avec la valeur vénale du bien immobilier. Là où nous manquons cruellement de forces, c'est pour la mise en place des plans de sites ; l'équipe sera renforcée dès cette année avec la création d'un poste de chef de projet patrimoine.

Vous aviez émis le souhait de pouvoir disposer, comme dans d'autres cantons, d'un dépôt où des matériaux anciens ou éléments décoratifs, récupérés sur des bâtiments démolis, pourraient être conservés en vue de leur réemploi, sauvegardant ainsi des savoir-faire. Où en est ce projet ?

– La question du réemploi a refait surface avec des images-chocs comme celles des pelles mécaniques venant arracher le fronton de la maison du Jeu de l'Arc, mais la pratique, aussi ancienne que celle de la construction, a été



Façade arrière des immeubles Chemin de Ternier 7-9.

oubliée au cours du XX^e siècle. Depuis une année, un groupe interdisciplinaire⁶ dirigé par l'architecte cantonal Francesco Della Casa s'est mis en place et son rapport intermédiaire vient d'être remis au chef de département. Ce rapport montre que le recyclage et le réemploi des matériaux de construction sont des éléments clés de la réduction de notre consommation énergétique, il vient aussi renforcer la politique de protection du patrimoine. En attendant d'avoir des bases assez solides pour légiférer et résoudre les questions de stockage, et afin d'entrer en action plus rapi-

dement, le travail en cours porte sur une série de projets pilotes sur volontariat. Le premier démarre ce printemps. Dans ce même esprit, nous nous concentrons d'abord sur la filière directe, en flux tendu, pour laquelle il existe déjà des circuits. Pour faire simple, l'acheteur va retirer le matériau directement sur le lieu de démolition pour le replacer ensuite, ou charge à lui de le stocker.

Quel rôle, selon vous, peuvent jouer les associations de sauvegarde du patrimoine dans une configuration de

projets urbains aujourd'hui relativement problématiques ?

– Le rôle des associations est celui de la connaissance du terrain et de la sensibilisation auprès du public. La publication de guides comme ceux sur l'architecture du XX^e, ou récemment du XIX^e siècle, en sont les meilleurs exemples. Les associations sont aussi « l'écho de la rue » ; et, cas échéant, celles qui donnent l'alerte auprès de l'administration. Ces alertes sont d'une grande aide pour nous, pour autant qu'elles répondent à un intérêt général et qu'elles soient lancées dans une perspective réaliste. Les associations ont aussi un rôle à jouer dans le cadre de cette pensée transversale que vous avez évoquée tout à l'heure, en tissant des liens entre la population et les différents acteurs du territoire. Leur présence dans les différentes commissions (CA, CU, CMNS)⁷ est essentielle, car leurs représentants y sont les seuls délégués spécialistes de la protection du patrimoine.

Enfin, honneur à la relève : l'OPS s'est engagé dans un partenariat étroit avec Patrimoine suisse Genève en vue de renforcer les actions de sensibilisation de la population et, en particulier, des jeunes en formation. L'organisation d'ateliers lors des journées découvertes du DIP en sera le point d'orgue cette année et suscitera auprès des élèves, nous l'espérons, des vocations ou, à tout le moins, l'envie de prendre soin du patrimoine bâti⁸.

Propos recueillis par la rédaction

⁶ Le groupe réunit tous les offices concernés, l'OCEM (Office cantonal de l'énergie), l'OAC (Office des autorisations de construire), l'OCBA (Office cantonal des bâtiments), le SCDD (Service cantonal de développement durable), la DIT (Direction de l'information du territoire), le GESDEC-OCEV (Service de géologie sols et déchets, Office cantonal de l'environnement), l'OPS (Office du patrimoine et des sites) et le secrétariat général DT (Département du territoire).

⁷ CA : Commission d'architecture. CU : Commission d'urbanisme. CMNS : Commission des monuments, de la nature et des sites.

⁸ Voir page 4 de ce numéro d'Alerte : « Le Groupe sensibilisation à la villa Patumbah » (ndlr).

Du patrimoine à la culture du bâti ou ce que les mots veulent dire

Le 1^{er} janvier de cette année est entré en vigueur, en Suisse, le *Message Culture* (sic) 2021-2024 du Conseil fédéral. Cette déclaration inaugure la mise en œuvre d'une *Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti*, nouvelle politique qui aspire à traduire dans les faits la *Déclaration de Davos* adoptée en janvier 2018 par les représentants des États signataires de la Convention culturelle européenne ainsi que d'organismes internationaux tels que l'UNESCO, l'ICCROM ou l'ICOMOS International¹. Ce processus élargit le champ d'application de la convention-cadre de 2005 du Conseil de l'Europe, dite *Convention de Faro* sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, texte ratifié tardivement par la Suisse en novembre 2019 et entré en force en mars 2020. Au-delà de cette généalogie récente de ce qui promet de révolutionner la pratique de la sauvegarde du patrimoine, en creusant un peu, on peut même en retracer l'origine jusqu'à la Charte d'Amsterdam, qui couronna, en 1975, l'Année européenne du patrimoine et formula, pour la première fois, le concept de *conservation intégrée*, à savoir l'élargissement de la notion de patrimoine à l'héritage culturel global comme lieu des *interactions* entre les humains, les sites bâtis et la Nature. Le mouvement actuel qui vise à donner une personnalité juridique à des forêts, des rivières

ou des montagnes menacées s'inscrit directement dans cette lignée. Dès lors, l'objet culturel pourra être une œuvre mais également un ensemble d'œuvres, une construction, un vestige archéologique, un site naturel, un paysage ou... un monument. C'est le *rapport* sensible, existentiel, que nous établissons à l'un ou l'autre de ces objets historiques, culturels ou naturels qui lui confère son identité patrimoniale, qui en fait un lieu de mémoire.

Inscrite dans cette perspective, la *Stratégie d'encouragement de la culture du bâti* constitue un programme inhabituellement ambitieux et qui doit être salué comme tel. Car il propose une démarche que l'on pourrait appeler de « moralisation » de l'aménagement et de la gestion du territoire, laquelle ne vise désormais rien moins qu'à promouvoir la *qualité*, la *responsabilité partagée* et la *durabilité culturelle* comme critères primordiaux de toutes les activités humaines qui affectent ou déterminent l'environnement construit, de quelque nature qu'il soit, existant ou projeté, ancien ou contemporain, désigné désormais par le néologisme générique officiel de « *Baukultur* » ou, en français fédéral, « *culture du bâti* ».

Or cette expression qui fleure bon la *novlangue* bureaucratique pose problème. En effet, le mot allemand *Kultur* semble avoir été tra-

duit mécaniquement par *culture* en français, sans tenir compte du fait que l'histoire, les domaines d'usage ou les contextes d'expression ont donné à ces termes des significations distinctes. La référence absolue en la matière, Norbert Elias, les qualifie même d'antithétiques dans les deux langues² ! À l'en croire, une traduction française plus correcte eut été *civilisation*. Il reprenait en cela la traduction que Durkheim avait faite au début du XX^e siècle de la conception germanique de la *Kultur* (expression de la *totalité* de la vie sociale et culturelle non rattachée à un organisme social particulier, même pas la nation) dans le français *civilisation*, plus apte, selon lui, à appréhender l'ensemble des productions humaines s'étendant sur des aires qui dépassent les territoires nationaux et se développent sur des périodes temporelles qui dépassent l'histoire d'une seule société.

La même ambiguïté frappe la notion de « *Bau* » qui, en allemand a une portée et une profondeur infiniment plus complexe que le banal « *bâti* » français. Il n'est que d'évoquer la richesse et la diversité des productions du *Bauhaus*, dans les années 1920-1930, avec son ambition non seulement de réinventer le design mais, ce faisant, de transformer la société, son environnement, sa sensibilité artistique. Heureusement que « Google trans-

lation » n'existait pas encore : nous aurions hérité du ridicule « *Maison du bâti* » !

En outre, la version française de la *Stratégie* susmentionnée semble nuancer les notions de *construit* et de *bâti*, mais sans en expliciter les spécificités respectives. Comme ils sont néanmoins utilisés en synonymes, il en résulte une certaine ambiguïté de plus. Par exemple, si l'on comprend aisément qu'un paysage, transformé par l'action humaine au fil du temps, puisse faire partie du « *bâti* », au titre du concept global de *culture du bâti*, peut-on pour autant dire qu'il est nécessairement « *construit* » ? A fortiori qu'en serait-il d'une forêt primaire ou d'un glacier qui sont indéniablement des objets de culture dans le champ d'application dudit concept, mais dont on peut difficilement dire qu'ils sont bâtis ou construits ?

Comme le disait Ludwig Wittgenstein, « Les limites de mon langage sont les limites de ma pensée ». Les traducteurs fédéraux devraient revoir leur copie !

Bernard Zumthor

¹ Le texte de la *Déclaration de Davos* ainsi que la brochure *Stratégie Culture du bâti* peuvent être téléchargés : www.bak.admin.ch/strategie-culture-du-bati

² Norbert Elias, *Über den Prozess der Zivilisation*, 1969 (trad. : *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1973).



Le pont de la Neptune en reconstruction.

Rénovation de la Neptune

Bien à l'abri de la pluie et des regards, les travaux de reconstruction du pont et des apoustis¹ de la Neptune progressent formidablement bien. Tout concourt à ce que le chantier aboutisse selon les attentes de chacun et dans les délais prévus. Nous avons rencontré sur place Luc Deley, membre de la fondation Neptune, qui veille depuis 1996 sur cette barque plus que centenaire.

Chaque étape de ces travaux de reconstruction a été abordée avec réflexion, respect et réalisme. Le plancher du pont est remplacé dans son entier par deux couches d'étoiles, mais épaisses, lames de doussié. Ce bois, qui vient d'Afrique, est celui qui a répondu le mieux aux tests de résistance à l'eau et aux diverses déformations. Les lames sont fixées sur environ 50 barreaux de bois, perpendiculaires à l'axe de la barque, qui eux n'ont pas eu besoin d'être changés, car leur état de conservation était bon. Sur le pont, le travail délicat, mais non moins essentiel, de jointoyage est en cours, il permettra de garder l'intérieur de l'embarcation au sec. Dans un mois, les échafaudages seront retirés, la barre, le safran et le beaupré seront reposés et la barque retrouvera son lieu d'amarrage aux Eaux-Vives. Alors seulement, les nouveaux mâts et les antennes² du gréement seront dressés et les parties de « sécurité » posées. Enfin, avant de reprendre le large cet été, toutes les parties en bois seront huilées et

les équipes ré-entraînées à la manipulation de cet honorable monument historique.

Les travaux sont exécutés avec soin et passion, cela se ressent sur le chantier, par trois ateliers de charpentiers qui ont également tracé l'entièreté du démontage puis relevé toutes les étapes ainsi que dessiné chaque détail avec précision, constituant ainsi une riche et précieuse documentation pour l'histoire de la Neptune.

Sans être tout à fait au bout de l'exercice, M. Deley s'enthousiasme du bon déroulement de ce chantier et du résultat qui se précise de jour en jour. Reste encore à régler la délicate question du financement, qui n'est, elle, pas tout à fait finalisée. L'appel est lancé... et rendez-vous sur le lac en juillet!

Claire Delaloye Morgado

¹ Passage latéral de chaque côté du bateau, à bâbord et à tribord, pour la manœuvre sur une barque chargée.

² Espar mobile de la mâture latine; articulée sur le mât, elle porte la voile.

Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte PostFinance 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

Le « Groupe sensibilisation » à la villa Patumbah

Passées quelques ruelles d'un quartier tranquille et coquet et nous voilà devant l'élégante villa Patumbah, siège central de Patrimoine suisse à Zurich.

D'un style à la fois renaissance, gothique et baroque, elle semble à elle seule résumer toute la période de l'historicisme. Elle domine un jardin magnifique, agrémenté d'une gloriollette Belle Époque, qui couronne une rocaille à travers laquelle serpente un chemin. Les recoins et des bancs qui nous y sont offerts sont autant d'invitations à la rêverie à laquelle il n'est pourtant pas du tout le moment de s'abandonner.

Notre petite délégation du groupe de travail « Sensibilisation au jeune public » a rendez-vous ce matin avec Karin Artho, directrice de la maison du patrimoine et responsable des activités proposées au public par la centrale, accompagnée de sa collaboratrice Judith Schubiger, médiatrice culturelle. Il s'agit de leur demander conseil et examiner le matériel élaboré par leurs soins, qui est mis à disposition lors des visites proposées aux écoles à la villa Patumbah. Le programme pédagogique est en effet l'une des importantes activités proposées au public tout au long de l'année.

La section genevoise a été sollicitée pour un projet de présentation du patrimoine aux enfants des écoles primaires lors de la semaine précédant les vacances d'été, en collaboration avec l'OPS et le DIP. Le matériel imaginé par nos collègues zurichois est riche et ludique. Il viendra avec bonheur compléter les interventions du groupe de travail de Patrimoine suisse Genève dans les classes dès la fin de cette année scolaire, pour autant que la situation sanitaire le permette.

L'idée de guider le jeune public dans l'observation de leur environnement urbain, d'en comprendre l'histoire et ses caractéristiques n'est pas nouvelle. Un groupe « Junior » avait en effet déjà été créé par ce qui était encore la Société d'art public à la fin des années 70, à l'instigation de Jean Dunand, professeur au cycle d'orientation. Il était destiné avant tout à sensibiliser les adolescents au patrimoine et se focalisait plus particulièrement sur l'archéologie. Actif pendant une dizaine d'années, il a suscité quelques vocations parmi ses jeunes membres dont celle de notre ancien président Patrick Malek Asghar. Dans un passé plus récent, des visites, organisées à l'occasion des 50 ans d'une des écoles d'Onex par Suzanne Kathari et Jean-Pierre Lewerer, ont fait découvrir aux enfants le patrimoine bâti de leur commune.

Notre séance de travail terminée, nous avons pu visiter la villa sous la conduite de Karin Artho. Cette étonnante demeure, édifiée par Karl Fürchtgott Grob, industriel ayant



Vue plongeante sur les formes sinueuses de l'escalier de la villa Patumbah.

fait fortune dans le commerce du tabac à Sumatra, est avant tout une réminiscence de ses années passées en Indonésie à laquelle les allusions décoratives foisonnent. La restauration exemplaire de ce bâtiment menée par les services responsables tient compte avant tout de son affectation et son usage. Le rez-de-chaussée est consacré au public, les étages à l'administration de la centrale, tandis que le sous-sol présente un espace réservé aux expositions temporaires, actuellement « De Patumbah à Sumatra », jusqu'au 30 mai 2021.

Dominique Baud

Assemblée générale

La situation sanitaire actuelle ne nous permet pas de prévoir notre assemblée générale en juin en toute sérénité. Le comité de Patrimoine suisse Genève a donc décidé de repousser cet événement à l'automne afin que nous puissions, espérons-le, nous réunir pour cette occasion!

Le programme vous parviendra avec notre envoi du mois d'août.

Commande « XIX^e »



XIX^e. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)
Une publication de Patrimoine suisse Genève sous la direction de Pauline Nerfin. 362 notices, 496 pages richement illustrées.

Je commande _____ ex.

Prix de vente public: 54.-

Membres: 48.-

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-

Je m'abonne à *alerte*

4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Éditrice Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Coprésidence Pauline Nerfin, Lionel Spicher

Ont collaboré à ce numéro
Dominique Baud, Daniel Rinaldi, Lola Cholokian Lombard, Bernard Zumthor

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Compte PostFinance 12-5790-2
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2021, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: automne 2021
Délai rédactionnel: 23.7.2021